



Ecole Cyclotouriste VTT
Les déjantés du massif d'Uchaux
Agrément F.F.C.T. 14/08049/17

PROJET PEDAGOGIQUE

17 juillet 2017

Autonomie, curiosité et plaisir

L'objectif de l'école cyclotouriste VTT du club « Les Déjantés du Massif d'Uchaux » est de former de jeunes cyclistes attirés par le VTT. Notre ambition est double. Il s'agit de rendre les jeunes autonomes dans la pratique du vélo et de les éveiller à la connaissance des milieux traversés et au plaisir de la vie de groupe. Développer ces savoir-faire et savoir-être nécessite pour les encadrants de travailler plusieurs axes tout au long des séances hebdomadaires, et ce dans une optique de progression pédagogique adaptée à l'âge et au niveau de pratique des enfants.

LES OBJECTIFS

Les objectifs développés se déclinent en plusieurs savoir-faire et compétences à acquérir.

1. Objectif premier : l'autonomie à VTT

1.1. Entraînement physique : connaissance et mise en œuvre

a. Maîtrise du vélo

- S'équilibrer :
 - en roulant vite ou lentement, et à l'arrêt,
 - en roulant sur terrains variés : terre, goudron, cailloux, pierres, herbe, boue, sable, eau, glace, neige...
 - en roulant sur plat, en montées, en descentes plus ou moins importantes,
- Manipuler à bon escient les commandes de freins et de dérailleurs,
- Maîtriser sa trajectoire en anticipant, s'arrêter progressivement ou brutalement, contourner, frôler, franchir des obstacles,
- Déplacer son centre de gravité et adapter sa position dans une montée, une descente et pour franchir des obstacles,
- Maîtriser son vélo dans une configuration de groupe.

b. Résistance, endurance.

- S'échauffer,
- Piloter en souplesse,

- Maîtriser son effort en fonction de la distance, des difficultés du terrain, du dénivelé, de la vitesse,
- Prendre conscience et utiliser sa capacité respiratoire,
- Connaître sa fréquence cardiaque.

1.2. Technique de la route, sécurité : connaissance et application

- Connaître et respecter le code de la route et la réglementation,
- Savoir rouler en groupe : connaître, savoir appliquer et savoir transmettre les règles de conduite sur route et sur chemin (intervalle entre les vélos, règles d'arrêt, de croisement, de dépassement).

1.3. Connaissance et entretien du VTT

- Connaître les éléments de son VTT,
- Savoir vérifier les organes de sécurité, la pression des pneus,
- Savoir gonfler ses pneus, régler la hauteur de sa selle,
- Savoir entretenir son VTT après une sortie : le laver, l'essuyer, nettoyer et huiler les roulements, la chaîne et les dérailleurs,
- Se constituer une trousse sommaire de réparation et savoir en utiliser ses outils,
- Reconnaître et savoir faire face aux incidents mécaniques courants : saut de chaîne, crevaison, rupture de câble, de chaîne.

1.4. Orientation

- Savoir prendre un repère pour s'orienter,
- Cartographie : reconnaître diverses cartes, situer un lieu, une route, les points cardinaux, comprendre la légende, l'échelle et les courbes de niveau,
- Sur le terrain : savoir orienter la carte, utiliser la boussole,
- Savoir lire un itinéraire. Savoir en établir un.

1.5. Préparation

- S'alimenter et s'hydrater correctement avant et pendant une sortie,
- Préparer son équipement : casque, gants, lunettes, vêtements en fonction de la météo. Chargement du sac à dos (k.way, goûter, bidon, nécessaire de dépannage).

2. Objectif second : Plaisir, connaissance et vie en groupe

2.1. Connaissance et maîtrise du milieu

- Sensibilisation aux divers paysages rencontrés : relief, habitat, faune et végétation,
- Développer la curiosité, l'envie de savoir. Mieux connaître et s'approprier son environnement géographique, historique et culturel par l'initiation, l'expérimentation, la visite...

2.2. Autonomie et vie du groupe

- Autonomie : maîtriser les différents objectifs ci-dessus en fonction de ses capacités physiques et intellectuelles.

- Vie en groupe : être citoyen
 - Participation à la gestion du club : aide à l'organisation, développement des responsabilités...
 - Connaissance et participation à la vie associative : relations avec les parents, les autres clubs de jeunes, la FFCT, le village (municipalité, école, autres associations...)
 - Respect des personnes, adultes et jeunes, respect des lieux et du matériel.
 - Entraide et coopération entre jeunes.
- Vie du groupe : se sentir bien ! Développer le plaisir de se retrouver, de rouler ensemble.

Les enfants accueillis sont âgés de 7 à 18 ans : leur niveau de pratique et leurs centres d'intérêts varient en fonction de l'âge. Les spécialités des encadrants aussi : cela permet, pour un enfant qui évoluerait pendant 8 à 10 ans dans l'école de varier les activités, les encadrants, et de renouveler chaque année le plaisir de la pratique.

LES MOYENS

1. Les moyens humains

Pour assurer la mise en œuvre des activités, des bénévoles réalisent un encadrement hebdomadaire.

Au 3 septembre 2017, le groupe est constitué de :

Nom	Prénom	Licence	Diplôme	Date Obtention	PSC1 ou SST	Extrait C.J. Bulletin n°3
ALGADO	Frédéric	736793	Initiateur		X	X
BOUSQUET	Joël	721604	Moniteur		X	X
BERNARD	Béatrix	650150	Monitrice		X	X
FRANCKEL	Arnaud	816381	Initiateur		X	X
GENTY	Nicolas	776312	Initiateur		X	X
LEROY	Gérard	703742	Moniteur		X	X
MAGNET	Pierre	784748	Initiateur		X	X
MAHE	Patrice	671052	Moniteur		X	X
MURZEAU	Patrice	704874	Initiateur		X	X
RENAUDIE	Benoit	777837	Initiateur		X	X
SERMAND	Denis	751811	Initiateur		X	X
TREYSSOL	Gilles	715277	Initiateur		X	X

Début 2018, 4 nouveaux éducateurs rejoindront les 12 déjà formés. Ces 16 éducateurs, auxquels s'ajoutent 2 « adultes expérimentés » nous permettront de créer 6 groupes de niveaux.

2. Les moyens matériels

- Chaque éducateur possède un talkie-walkie et une trousse de premiers secours.
- Chaque groupe possède un ensemble de cônes pour assurer la mise en place d'activités autour de la maniabilité.

- Le club possède également quelques boussoles et porte carte pour l'orientation, des gilets jaunes en cas de déplacements routiers, un ensemble d'outillage spécifique avec un pied d'atelier et des consommables (câbles, gaines, chambres à air, huile) pour l'entretien des vélos et l'organisation de séances de mécanique.

Les entraînements hebdomadaires se déroulent dans le cadre somptueux du massif d'Uchaux, entre DFCl et monotraces, entre sable et rochers, entre soleil brûlant et ombre bienvenue...

Un suivi de la participation est effectué à chaque séance et communiqué au responsable de l'école en fin de trimestre.

Une évaluation continue des jeunes est effectuée par les responsables des groupes.

Le blog du club regroupe toutes les informations importantes telles que : prévisions d'activités, changements de dernière minute, compte-rendu, organigramme, composition des groupes, calendrier, documents administratifs, albums photos, plans, liens utiles, statistiques, organisation école, matériel nécessaire, tenues, documents de formation, projets, petites annonces... Les enfants sont encouragés à le consulter régulièrement car il est le reflet en temps réel de la dynamique de l'école.

Les entraînements hebdomadaires (samedi de 14h à 17h, horaires avancés pendant 3 mois en hiver), ont lieu dans le massif d'Uchaux, principalement au départ d'Uchaux, Mornas, Piolenc, Sérignan et Lagarde Paréol.

En dehors de ces entraînements, l'école participe à (environ) une randonnée mensuelle dans les départements proches (Gard, Vaucluse et Drôme principalement).

Nous organisons également un Critérium local et participons en principe au critérium régional ainsi qu'au concours régional d'éducation routière.

Dans le courant de l'année, certains groupes organisent une ou plusieurs « journées cyclo-découvertes » associant le VTT et la découverte (autre sport, patrimoine, culture, visite d'exploitation agricole, de musée...).

Une fois par an nous organisons un séjour d'un week-end (si possible de 3 jours) pour l'ensemble des enfants de l'école, en associant la pratique du VTT à d'autres activités ludiques et éducatives (piscine, accrobranche, canoë-kayak, visites...).

Enfin, quelques jeunes participent chaque année à la Semaine Nationale et Européenne des Jeunes, à laquelle participe également, lorsque c'est possible, un éducateur.

3. Les moyens financiers

Les revenus sont constitués du montant de l'inscription des enfants, des aides fédérales, d'une subvention municipale, de l'aide de quelques mécènes et de la vente occasionnelle de pommes ou autre produit.

Le trésorier du club établit un budget prévisionnel qui est présenté au Conseil d'Administration de l'association. Les dépenses importantes sont votées à cette occasion.

Budget de la saison, 2016-2017, avec 68 enfants et 12 éducateurs

Objet	unité	Recettes	Dépenses
Adhésions club	10.00	680.00	
Inscriptions école	70.00	4760.00	
Licences	12.00	816.00	

Affiliation FFCT 2017	53.00		53.00
Assurance club FFCT 2017 (option A)	25.00		25.00
Assurance club FFCT 2017 (option B)	25.00		25.00
Licences enfants 2017 (cotis FFCT + assurance petit braquet)	11.50		782.00
Dotation challenge école 2016		330.00	
Licences encadrants 2017 (cotis FFCT + ass. petit braquet)	43.50		522.00
Inscriptions éducateurs aux randonnées			244.00
Achat talkie-walkie encadrants			0.00
Achat trousse pharmacie encadrants			560.00
Achat contreparties financement bike-park			217.00
Séjour de fin d'année (recettes)	70.00	3330.00	
Séjour de fin d'année (dépenses)			5498.00
PLJ séjour fin d'année	9.00	486.00	
Outillage VTT			600.00
Stages éducateurs 2017 (animateur, initiateur, moniteur ...)	30.00		0.00
Sorties à la journée (une par groupe)			307.00
Cadeau Noël	0.00		765.00
Gouter Noël			70.00
Vente de pommes		846.00	
Coût annuel blog	60.00		60.00

Totaux		11248.00	9728.00
---------------	--	-----------------	----------------

Soit un solde positif de 1520.00 €

4. Le fonctionnement de la structure

- L'école est gérée par un groupe de **3** personnes, toutes "éducateurs actifs", c'est à dire encadrant régulièrement un groupe lors des entraînements, et membres du Conseil d'Administration du club « Les Déjantés du Massif d'Uchaux ».
 - 🚦 Un responsable école
 - 🚦 un secrétaire (secrétaire du club)
 - 🚦 un trésorier (trésorier du club)

- 5 autres "rôles" sont définis :
 - 🚦 Un responsable "Critérium", organisation, tracés, information...
 - 🚦 Un responsable "Séjours", réglementation, recherche de sites, réservations...
 - 🚦 Un responsable "Circuits", lors des séjours, randonnée...
 - 🚦 Un responsable du blog
 - 🚦 Un responsable "tenues"

- Tous les éducateurs qui commencent la saison s'engagent, sauf cas de force majeure, à la terminer. En compensation, le club leur rembourse en fin de saison et si les résultats de l'exercice le permettent, tout ou partie de la licence annuelle sur la base de l'assurance petit braquet.
- Les dossiers d'inscriptions ne sont pris en compte que s'ils sont complets. Ils sont remis au responsable de l'école qui réalise si nécessaire les photocopies utiles aux éducateurs, remet les demandes de licences au Président du club pour saisie, les règlements au trésorier, les demandes de tenues au responsable "tenues" et leur règlement au trésorier.
- Les responsables de groupes ont autorité pour refuser un enfant pour lequel il manque un document important.
- Les annulations (mauvais temps ou autre) sont faites par l'éducateur responsable du groupe qui en informe le responsable de l'école. En cas de risque important (orage, tempête...) le responsable de l'école ou le Président du club peut imposer l'annulation à tous les groupes.
- Les remplacements se font entre éducateurs (voir tableau) et le responsable de l'école est tenu informé. Chaque responsable de groupe s'assure que les documents de liaison seront à la disposition des remplaçants, qui assurent un suivi auprès du responsable de groupe (présence et activités réalisées)
- En cas d'accident, le responsable de l'école est informé sans délai et il informe le Président du club.
- Un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) est à fournir dès la rentrée par tous les éducateurs.
- Une copie de leur brevet de PSC1 (ou SST) est également fournie par les Moniteurs et Initiateurs. Une cession de formation est organisée pour les nouveaux éducateurs.
- Les renouvellements de licences (enfants et éducateurs) sont passés par le Président du club.
- Le calendrier est établi en réunion école et le Président en est informé. En cas de désaccord avec celui-ci (organisation club ou autre), il sera adapté.
- Des réunions "école" sont programmées :
 - ✚ Environ 1 à 3 semaines avant la rentrée (planning 1^{er} trimestre, constitution des groupes, besoins...)
 - ✚ 2 semaines après la rentrée (avec les parents)
 - ✚ Eventuellement 2 semaines plus tard (problèmes de groupes...)
 - ✚ 3 semaines avant la fin du premier trimestre (planning 2^{ème} trimestre)
 - ✚ 3 semaines avant la fin du deuxième trimestre (planning 3^{ème} trimestre)
 - ✚ Ponctuellement pour préparation de critérium, du séjour...
 - ✚ Lors du séjour de fin d'année
- Des "commissions" se réunissent pour des sujets impliquant une préparation importante, afin d'alléger les réunions "école". Ceci permet de *préparer* le sujet dont on discutera en réunion "école" :
 - ✚ Critérium
 - ✚ Séjour de fin d'année
 - ✚ ...
- Les réunions de commissions ont lieu à la demande du responsable de la commission.
- Certains éducateurs ayant des connaissances ou des facilités dans certains domaines peuvent permuter occasionnellement afin d'assurer une intervention dans les autres groupes.

- La répartition des jeunes dans les groupes est faite en tenant compte uniquement du niveau de chacun. Les cas particuliers seront discutés en réunion école.

Encadrement des groupes

	Responsable Ecole	Moniteur	Initiateur 5è	Initiateur	Animateur	Président	Adulte Expérimenté
Responsable Ecole			OUI	OUI	OUI	OUI	
Moniteur							
Initiateur 5è	OUI		OUI	OUI			
Initiateur	OUI		OUI	OUI	OUI		
Animateur	OUI			OUI	EXCEPTION	EXCEPTION	
Président	OUI				EXCEPTION		NON
Adulte Expérimenté						NON	

La responsabilité de la séance est assurée par le responsable de l'école (moniteur ou initiateur 5è jour)

En cas d'absence du responsable de l'école, la responsabilité de la séance est confiée par celui-ci à un autre moniteur, à un initiateur 5è jour, à un initiateur ou au Président du club.

12 mineurs au maximum par groupe, avec 2 encadrants

Les "associations" prévues dans toutes les cases jaunes doivent rester exceptionnelles

Les "associations" prévues dans toutes les cases rouges sont interdites

Cases marquées : cas prévus par la FFCT "Accueil et encadrement de mineurs au sein d'un club" (15/05/2012)

Cases non marquées : extrapolation faite d'après "Accueil et encadrement de mineurs au sein d'un club" (FFCT le 15/05/2012)

5. Le règlement intérieur de l'école

1) Objet

L'école cyclotouriste VTT du club « Les Déjantés du Massif d'Uchaux », comme toutes les écoles de sport, est un ensemble comprenant une structure, un contenu de formation, une équipe d'éducateurs, un groupe de jeunes pratiquants, le tout rassemblé pour la découverte et la pratique du cyclotourisme VTT et/ou route.

2) Cadre

La création, l'organisation et le fonctionnement de l'école sont internes au Club « Les Déjantés du Massif d'Uchaux », affilié à la F.F.C.T sous le n° 08049, et sous la responsabilité de Monsieur Gérard Leroy, Président du club.

L'école est agréée par la F.F.C.T. sous le n° 14/08049/17.

L'encadrement est assuré par des moniteurs, initiateurs et animateurs club fédéraux, avec l'aide ponctuelle de parents bénévoles.

Tous les initiateurs et moniteurs doivent être titulaires du PSC 1 (Prévention et Secours Civique niveau 1) ou du SST (Sauveteur Secouriste du Travail).

En début de chaque saison, tous les éducateurs doivent fournir leur extrait de casier judiciaire n°3.

3) Contenu

L'objectif global de l'école est d'amener les jeunes, par la pratique, la découverte et l'acquisition d'un ensemble de connaissances, à s'épanouir et à devenir autonomes à vélo.

Les ateliers proposés sont les suivants :

Physique : Gérer un effort de longue durée sur tous les types de terrain.

Technique : Maîtriser les éléments fondamentaux du pilotage pour franchir les obstacles ou les zones de terrains accidentés.

Psychologique : Mesurer la prise de risque pour choisir un comportement adapté à la situation et gérer le stress.

Mécanique : Pouvoir régler, entretenir et réparer son vélo afin de se déplacer en toute sécurité et être autonome.

Orientation : Utiliser les différents outils pour préparer un itinéraire et pour se guider.

Environnement : Connaître et comprendre les milieux naturels pour pouvoir mieux les préserver.

Sécurité : Assurer sa propre sécurité et celle des autres en respectant les règles de cohabitation sur un même espace.

Au travers de ces ateliers et de la pratique hebdomadaire, les enfants appréhendent l'intérêt de la vie en groupe et développent des comportements qui favorisent la cohésion, la solidarité, le plaisir du partage des bons moments...

Les éducateurs s'efforcent de créer un climat de convivialité entre eux, les enfants et leurs parents. Ils attendent en retour que cette volonté soit partagée.

Les parents sont invités à participer à l'organisation et aux manifestations organisées pour les enfants.

4) Fonctionnement

4.1 Structure

Article 1 : La capacité d'accueil est fixée en fonction du nombre de cadres disponibles à chaque séance, à raison d'environ 12 jeunes pour 2 cadres. Les jeunes inscrits la saison précédente sont prioritaires sous certaines conditions (voir article 8).

En cas de demandes trop nombreuses, une liste d'attente est établie, la priorité étant accordée aux habitants d'Uchaux et aux premiers inscrits.

Article 2 : Jours et heures d'ouverture : tous les samedi après-midi de 14h00 à 17h00. Ces horaires peuvent être ponctuellement modifiés selon la saison ou par exemple dans le cas d'un déplacement extérieur. Des sorties supplémentaires peuvent être organisées certains week-end. Un calendrier trimestriel est établi et disponible sur le blog du club. Lors des vacances scolaires, l'école pourra être fermée un ou deux week-ends, ces fermetures étant prévues en début de chaque trimestre.

Article 3 : Monsieur Gérard Leroy est le responsable de l'école.

Article 4 : L'école fait partie intégrante du Club « Les Déjantés du Massif d'Uchaux » et pourra bénéficier de son infrastructure, de sa logistique et de ses avantages au même titre que les adhérents.

4.2 Admission

Article 5 : Les jeunes sont admis à partir de 8 ans révolus et jusqu'à 17 ans (18 ans en cours de saison).

Article 6 : Lors de l'inscription, un dossier est remis aux parents. Ils devront le retourner complété et signé. Ce dossier est également disponible et téléchargeable sur le blog du club.

Le dossier devra comprendre :

- La fiche "Autorisation parentale" complétée et signée
- La fiche "Demande d'inscription" complétée et signée
- La "Fiche sanitaire de liaison" consciencieusement complétée recto-verso et signée
- Un exemplaire du règlement intérieur de l'école signé par les parents et l'enfant.
- Un chèque du montant de l'inscription (incluant la licence)
- Un certificat médical de non contre-indication délivré par votre médecin de famille.

L'autorisation parentale donnée à l'inscription est valable toute l'année pour toutes les activités proposées par l'école et inscrites au calendrier porté à la connaissance des parents à chaque début de trimestre ; néanmoins des fiches sanitaires et d'autres autorisations parentales pourront être demandées pour participer à certaines manifestations ou séjour.

Article 7 : Pour les nouveaux inscrits, le dossier devra être obligatoirement rendu complet à la fin de la troisième séance d'essai au plus tard, afin que l'enfant puisse être assuré.

Article 8 : L'inscription des enfants présents l'année précédente sera prioritaire jusqu'au 31 juillet, à condition d'avoir participé l'année précédente à au moins 75% des entraînements, sorties, séjours et autres activités organisées par l'équipe d'encadrement. Sans cette condition les "anciens" seront admis en fonction des places restantes comme les nouveaux demandeurs, et dans l'ordre de réception des dossiers d'inscription. Les cas particuliers (blessure, maladie...) seront examinés au cas par cas. Les enfants ayant participé à moins de la moitié des entraînements seront admis après traitement des nouvelles demandes.

Article 9 : Lors de son admission, le jeune est licencié à la F.F.C.T. Cette affiliation (licence) implique la reconnaissance des statuts de cette fédération et son adhésion au club.

Dans la mesure où le jeune désirerait participer aux séances avant de s'inscrire (non licencié), il ne pourra le faire que dans la limite prévue par l'assurance fédérale, c'est-à-dire pour 3 séances consécutives (sous couvert de l'assurance fédérale de l'association). Dès avant la première séance, il devra cependant fournir l'autorisation parentale, la fiche d'inscription, la fiche sanitaire de liaison entièrement complétées et le certificat médical de non contre-indication à la pratique du VTT.

4.3 La vie à l'Ecole VTT

Article 10 : Chaque séance traite d'un module de connaissances et s'inscrit dans une progression pédagogique, une présence régulière et une participation à l'ensemble des activités sont indispensables.

L'absence d'un jeune devra être signalée à l'encadrant responsable avant le début de la séance. Une fiche de présence est systématiquement établie.

Article 11 : L'encadrement de l'école prend toutes les dispositions nécessaires pour garantir la sécurité des jeunes qui lui sont confiés et ceci en ce qui concerne :

- La vérification des organes de sécurité sur le vélo : un jeune ayant un VTT en mauvais état ne pourra pas participer à l'entraînement ou à la sortie.
- Le casque, dont le port est obligatoire, doit être adapté à l'enfant et en parfait état. Un enfant qui n'a pas son casque sera systématiquement refusé pour la séance.

Par ailleurs, le non-respect des règles de vie commune (non-respect d'autrui, du matériel, perturbations répétées des séances, absences fréquentes et non motivées, mise en danger par son comportement de sa sécurité et de celle d'autrui....) pourra amener l'encadrement, après en avoir informé les parents et le responsable de l'école, à prendre des mesures adaptées qui peuvent aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou même définitive de l'enfant.

Article 12 : Les jeunes doivent avoir à chaque séance le petit matériel dont la liste est indiquée dans la présentation de l'école et qui est adapté au groupe dont il fait partie.

Le port du maillot du club est obligatoire lors de toutes les sorties (randonnée ou autre)

Article 13 : L'école assure un entraînement physique suivi et progressif. Il pourra être demandé le concours d'un contrôle médical sportif. Les parents devront faire part au responsable de l'école de tout changement dans l'état de santé de leur enfant.

Article 14 : la Fédération Française de Cyclotourisme a créé, pour ses jeunes adhérents, un ensemble de brevets, critériums départementaux, régionaux, nationaux, rallye raid, semaine nationale des jeunes (SNEJ).... Les jeunes de l'école y participeront en fonction de leurs aptitudes et de leurs possibilités, et également en fonction de l'objectif pédagogique de chaque section.

Article 15 : Les séjours organisés par l'école (sorties extérieures, week-ends...) font partie intégrante de l'enseignement, de l'entraînement et de la dynamique des groupes ; de ce fait la présence des jeunes à ces séjours est vivement recommandée, sauf cas de force majeure.

Article 16 : Les jeunes sont invités à faire connaître au responsable de leur groupe, leurs suggestions éventuelles aussi bien sur l'organisation que sur le choix des sorties, elles seront étudiées lors des réunions école.

Article 17 : Le déplacement des enfants aux différentes organisations extérieures devra être assuré par les parents. D'autre part, il est impératif que les personnes transportant des jeunes d'autres familles soient assurées ; lors de ces organisations, les parents qui le désirent pourront pratiquer le VTT avec nous.

Article 18 : Avant le début de la séance (en principe 14h00), et dès la fin de celle-ci (en principe 17h00), les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents. Toutefois, pour éviter les accidents qui se produisent pour la grande majorité avant ou après la séance d'entraînement, à l'arrivée sur le lieu de rendez-vous, les enfants rejoindront leur groupe à pied, le vélo à la main et ne monteront sur celui-ci qu'avec l'accord de leur éducateur. En fin de séance, les vélos seront déposés dès l'arrivée, et les jeunes rejoindront leurs parents en poussant leur vélo. Une surveillance de cette consigne sera effectuée régulièrement.

4.4 Conditions particulières

4.4.1 Assurances

Article 19 : L'assurance fédérale (comprise dans la licence) comporte la couverture suivante :

- responsabilité civile
- défense et recours
- accident corporel
- rapatriement

La fédération peut proposer des assurances facultatives complémentaires.

4.4.2 Randonnées

Article 20 : Les jeunes participant à une randonnée organisée par la F.F.C.T à titre individuel ou à la demande du responsable de l'Ecole VTT, doivent se conformer aux dispositions générales F.F.C.T : « ... tous les participants, quelle que soit la nature de la manifestation, doivent toujours se considérer comme étant en excursion personnelle et respecter, en toutes circonstances, les dispositions du code de la route et de la réglementation de la circulation routière ainsi que celle en milieu naturel et protégé.... Les mineurs doivent être munis obligatoirement d'une autorisation parentale ou être accompagnés... ».

4.4.3 Application et limites

Article 21 : Durant la saison, et selon votre accord donné sur l'autorisation parentale, des photos des jeunes sont prises régulièrement dans le cadre de l'activité VTT. Ces photos peuvent ensuite être mises en ligne sur le blog du club ou sur d'autres supports, afin que vous puissiez les consulter avec les enfants.

Article 22 : Ce règlement n'est pas figé ; il évoluera en fonction des nécessités que feront apparaître les activités ou dans le cadre d'un changement de statuts du club. Toute modification sera établie en réunion école et stipulée aux personnes concernées.

Article 23 : Le responsable de l'école est chargé de l'application du présent règlement intérieur.

Article 24 : Deux exemplaires du présent règlement intérieur seront remis aux parents au moment de l'inscription du jeune. Son admission ne pourra se faire que dans la mesure de l'acceptation de ce règlement (un règlement est à conserver par les parents, l'autre exemplaire est à retourner au club avec le dossier d'inscription, signé par le jeune et par ses parents).

6. Prévision des effectifs et des actions

6.1. Effectifs

Les effectifs sont relativement stables d'une année sur l'autre, entre 65 et 75 enfants. Pour la saison 2017-2018 il est prévu l'ouverture d'un sixième groupe, ce qui fait un total de 72 enfants en se limitant à 12 enfants par groupe.

6.2. Actions

	Estimation
Entraînements	30
Randonnées	8
Séjours	1
Critérium	2
Concours éducation routière	1
Reconnaissance randonnée club	1
Stage « mécanique »	3
Cyclo-découverte	3
Participation SNEJ	1

7. Des projets

7.1. Organisation

La formation régulière de nouveaux éducateurs est indispensable pour nous permettre de remplacer les partants. Nous faisons appel régulièrement aux parents accompagnateurs pour suivre cette formation officielle. Quatre nouveaux parents devraient participer aux stages de formation animateur/initiateur de février mars 2018, ce qui porterait l'effectif de l'encadrement à 16 éducateurs + 2 « adultes accompagnateurs »

7.2. Matériel

Nous envisageons l'acquisition d'un complément d'outillage spécifique au vélo, dans l'optique de séances de mécanique plus complètes.

7.3. Formation

Les formations « annexes » comme la découverte de la faune et de la flore locales, la météorologie, la géologie ou la découverte du patrimoine régional, sont à l'étude avec des parents bénévoles et passionnés.

Il est envisagé de former quelques éducateurs au « cyclotourisme routier » afin de proposer cette possibilité à certains jeunes désireux d'étendre leur formation et d'améliorer leur entraînement physique.

7.4. Actions

Nous chercherons à organiser des "cyclo-découverte" pour tous les groupes.

Les projets ne manquent pas, les idées des uns et des autres étant souvent judicieuses. Toutefois nous prendrons le temps de réfléchir aux possibilités d'amélioration, d'élargissement de notre offre auprès des jeunes, afin que soit conservés le plaisir de rouler ensemble et l'ambiance conviviale qui font tout l'intérêt d'un club cyclotouriste tel que nous le concevons.